

FCC Compliance and Advisory Statement

This hardware device complies with Part 15 of the FCC Rules. Operation is subject to the following two conditions:

- 1) this device may not cause harmful interference, and
- 2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation. This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses, and can radiate radio frequency energy and, if not installed or used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures:
 - 1) reorient or relocate the receiving antenna;
 - 2) increase the separation between the equipment and the receiver;
 - 3) connect the equipment to an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected;
 - 4) consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

Any changes or modifications not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment. Where shielded interface cables have been provided with the product or specified additional components or accessories elsewhere defined to be used with the installation of the product, they must be used in order to ensure compliance with FCC regulations.

© 2005 Logitech. Tous droits réservés.

Déclaration FCC :

Cet équipement a été testé et déclaré conforme à la section 15 du règlement de la FCC. Son fonctionnement est soumis aux conditions suivantes:

- 1) l'équipement concerné ne doit pas causer d'interférences dangereuses, et
- 2) il doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences risquant d'engendrer un fonctionnement indésirable. Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limitations prévues dans le cadre de la catégorie B des appareils numériques défini par la section 15 du règlement de la FCC. Ces limitations sont stipulées aux fins de garantir une protection raisonnable contre les interférences gênantes en installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et diffuse des ondes radio, et s'il n'est pas installé ni utilisé en conformité avec les instructions dont il fait l'objet, peut causer des interférences gênantes avec les communications radio. Cependant, nous ne pouvons vous garantir qu'une interférence ne se produira pas dans une installation particulière. Si cet équipement produit des interférences graves lors de réceptions radio ou télévisées qui peuvent être détectées en allumant et en éteignant l'équipement, vous êtes invités à les supprimer de plusieurs manières:
 - 1) Réorienter ou déplacer l'antenne de réception;
 - 2) Augmenter la distance séparant l'équipement et le récepteur;

viernes, 10 de junio de 2005

- 3) Connecter l'équipement à un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté;
- 4) Contacter votre revendeur ou un technicien radio/TV qualifié.

Toutes modifications ou tous changements effectués sans l'accord exprès de la partie responsable de la conformité aux normes pourraient contraindre l'utilisateur à ne plus utiliser son équipement. Afin d'assurer la conformité avec les règlements FCC, les câbles d'interface blindés fournis avec le produit doivent être utilisés, ainsi que tout autres composants ou accessoires également spécifiés, lors de l'installation du produit.